



Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre  
-SMASS-

# Huitième Commission Locale de l'Eau

Mercredi 19 novembre 2014



# Les modifications de la CLE

- **Elections municipales de mars 2014 :**

Collège des collectivités territoriales : 9 membres sur 26 ont changés

- **Arrêté préfectoral de septembre 2014 :**

Collège des usagers : ASA des irrigants de Saintonge centre -> Organisme Unique de Gestion Collective des Prélèvements Agricoles (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)

- **Aujourd'hui :**

Elire dans le collège des collectivités territoriales :

- 1 Vice-président (membre du Bureau)
- 1 membre du Bureau

Conditions du vote :

- A main levée ou à bulletin secret (10% des présents)
- 2 tours à la majorité absolue et 3<sup>e</sup> tour à la majorité relative

# Les modifications de la CLE

- Aujourd'hui :

Elire dans le collège des collectivités territoriales :

- 1 Vice-président (membre du Bureau)
- 1 membre du Bureau

Conditions du vote :

- A main levée ou à bulletin secret (10% des présents)
- 2 tours à la majorité absolue et 3<sup>e</sup> tour à la majorité relative

Collège	Composition	Structure
Collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux	Président de la CLE	SMASS
	1 <sup>er</sup> Vice-président de la CLE	SIAH du bassin de la Seudre
	2 <sup>e</sup> Vice-Président de la CLE	
	1- membre titulaire	Agglomération Royan atlantique
	2- membre titulaire	Commune de l'Eguille sur Seudre
	3- membre titulaire	
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	1- membre titulaire	DDTM 17
	2- membre titulaire	Agence de l'eau Adour-Garonne
	3- membre titulaire	DREAL Poitou-Charentes
Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations	1- membre titulaire	Association Nature et Environnement 17
	2- membre titulaire	Chambre d'agriculture de Charente-Maritime
	3- membre titulaire	CRC de Poitou-Charentes

# Le scenario alternatif

*Quelle étape de la démarche ?*



*Qu'est-ce que c'est ?*

- Orientations pour infléchir le scénario tendanciel et atteindre les objectifs du SAGE
- Dégage les orientations stratégiques du SAGE

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit ? (1/2)

### A partir du scénario tendanciel

Enjeux	Tendance d'évolution	Niveau de confiance	Principales lacunes des mesures existantes par rapport aux enjeux	Satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »	Les principales attentes par rapport aux enjeux	Plus-value du SAGE
<b>Gestion des étiages</b> <i>Atteindre le DOE</i> <i>Très important</i>	<b>Amélioration</b>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai de mise en œuvre des mesures correctrices</li> <li>- Absence d'action sur la restauration des fonctionnalités de soutien d'étiage des zones humides à retrouver dans dernière colonne</li> <li>- Insuffisance d'intégration des indicateurs « milieu » dans la gestion quantitative</li> <li>- Localisation du point nodal unique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un protocole de gestion des marais alluviaux pour améliorer la contribution au débit de la Seudre</li> <li>- Compléter et affiner les indicateurs « milieu » pour améliorer la gestion quantitative</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	++
<b>Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation</b> <i>Sécuriser l'approvisionnement</i> <i>Très important</i>	<b>Stabilité</b>	<b>FAIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de gestion intégrée des ouvrages ni des principaux captages AEP à l'échelle du bassin de la Seudre</li> <li>- Pas d'adéquation entre développement urbain et touristique et la ressource AEP disponible</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur des interconnexions/diversification de la ressource AEP</li> <li>- Prise en compte de la capacité de production AEP dans le développement urbain et touristique</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	+

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit ? (1/2)

### A partir du scénario tendanciel

Enjeux	Tendance d'évolution	Niveau de confiance	Principales lacunes des mesures existantes par rapport aux enjeux	Satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »	Les principales attentes par rapport aux enjeux	Plus-value du SAGE
<b>Gestion des étiages</b> <i>Atteindre le DOE</i> Très important	Amélioration	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai de mise en œuvre des mesures correctrices</li> <li>- Absence d'action sur la restauration des fonctionnalités de soutien d'étiage des zones humides à retrouver dans dernière colonne</li> <li>- Insuffisance d'intégration des indicateurs « milieu » dans la gestion quantitative</li> <li>- Localisation du point nodal unique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un protocole de gestion des marais alluviaux pour améliorer la contribution au débit de la Seudre</li> <li>- Compléter et affiner les indicateurs « milieu » pour améliorer la gestion quantitative</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	++
<b>Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation</b> <i>Sécuriser l'approvisionnement</i> Très important	Stabilité	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de gestion intégrée des ouvrages ni des principaux captages AEP à l'échelle du bassin de la Seudre</li> <li>- Pas d'adéquation entre développement urbain et touristique et la ressource AEP disponible</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur des interconnexions/diversification de la ressource AEP</li> <li>- Prise en compte de la capacité de production AEP dans le développement urbain et touristique</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	+

Lacunes

Attentes

Ateliers de travail de juin 2013 → Propositions des acteurs du bassin pour combler les attentes

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit ? (2/2)

### Mise en forme proposée à la CLE

Volet du SAGE

#### GESTION DES INONDATIONS

Débat  
Validé par la CLE

**Constat :** besoin accru des risques d'inondation fluviale et de submersion marine avec une importante problématique de conjonction à l'interface

**Enjeu :** sécurité des biens et des personnes face aux inondations fluviales et submersions marines

**Objectif :** Réduire les conséquences dommageables des inondations fluviales et submersions marines sur le bassin

#### Contexte

Le bassin de la Douire est inscrit à un risque d'inondation fluviale, à un risque de submersion marine et à un risque de conjonction de ces deux aléas. Les derniers événements sont la crue centennale de 1982, une crue **quasi-centennale** en 1994, la tempête Martin de 1999 et la tempête **Xynthia** en 2010.

#### LES RISQUES D'INONDATION

Le bassin de la Douire est exposé à un risque d'inondation fluviale, à un risque de submersion marine et à un risque de conjonction de ces deux aléas. Les derniers événements sont la crue centennale de 1982, une crue **quasi-centennale** en 1994, la tempête Martin de 1999 et la tempête **Xynthia** en 2010.

#### Les menaces fluviales

- Débits : crues éphémères puis crues prolongées → dépassement des capacités de stockage des rivières et des zones aménagées → débordement du cours d'eau et remise de rive.

- Caractéristiques : forte et peu variée
- Principale problématique : la gestion dans le durée

Les ouvrages à étapes

- Intègrent une fonction de gestion des crues du réseau en amont de Saizon → **capacité d'événement non quantifiée**
- Fragilité de l'organisation de la gestion en période crue (cf. § Organisation)

#### Les risques de submersion

- Difficulté d'évacuation des eaux à l'interface fluvio-maritime (notamment en marées de vive eau) → inondation du littoral de Saizon, y compris pour des crues fréquentes (biennales, quinquennales)
- Situation potentiellement aggravée par la gestion des étapes amont (difficultés de coordination des manœuvres)

#### LES RISQUES MARITIMS

- Conjonction de plusieurs paramètres (vents, vagues, marée) : se sont des phénomènes de courte durée et localement intenses.

Les systèmes de protection

- Les ouvrages de protection côtière (portifs) ont subi d'importantes dégradations lors des dernières tempêtes et ont été submergés en de nombreux points.
- Le régime foncier : les gestionnaires des ouvrages et des digues sont, en fonction des secteurs, soit du département, induisant difficultés de gestion et défaut de maintenance.
- Les marées noires de la Douire entraînent l'arrêt de submersion et au dépendent deux problématiques potentiellement gênantes pour les activités agricoles : difficulté de nettoyage et d'épuration d'ouvrages. À l'instar des ouvrages de la Douire continentale, le rôle d'amortissement n'est pas rempli.
- La fonction des terres agricoles, à forte sensibilité pour les cultures de maraîchage, a évolué avec le développement des enjeux, assurant aujourd'hui un rôle de protection de certains secteurs habités.

#### Scénario tendanciel

Enjeux	Tendance d'évolution	Niveau de priorité	Principales mesures d'actions susceptibles par rapport aux enjeux	Indicateur de suivi (niveau 2010) à vers la SAGE	Les propositions offertes par rapport aux enjeux	Fluxateur du SAGE
Risques liés aux inondations	Stable	FORT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de renforcement structurel des protections ouvrages de protection et de leur régime foncier</li> <li>- Pas de gestion continue des ouvrages du bassin continental</li> <li>- Pas de réduction de la vulnérabilité des bâtis</li> <li>- Déficit de gestion hydraulique des marées en cas de conjonction</li> <li>- Pas de cartographie précise des zones inondables Atlas 2)</li> <li>- Pas de recensement des enjeux en 2)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Labellisation PAPI du volet inondations du SAGE</li> <li>- Mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité</li> <li>- Prendre en compte l'augmentation du risque par l'entretien</li> <li>- Harmoniser et centraliser les données sur le risque</li> <li>- Améliorer la connaissance des risques par submersion</li> <li>- Établir un protocole de gestion des marées</li> </ul>	...

Rappels des phases précédentes :

Constat, enjeu, objectif

Constats de l'état initial

Scénario tendanciel

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit ? (2/2)

### Mise en forme proposée à la CLE

Scénario Alternatif :

A valider

Scenario alternatif

<p><b>GQ1 : Améliorer la connaissance et développer une politique d'économie d'eau en :</b></p> <p><b>GQA :</b> Complément le suivi de l'hydrosystème afin d'en optimiser la gestion</p> <p>En s'appuyant sur la fonction de centre de ressource de la cellule d'animation (CL) à l'échelle du bassin versant, la CLE propose de collecter, mettre en perspective et à disposition les données utiles à la gestion des situations « hydrologiquement difficiles ». Il pourrait s'agir également de mobiliser les modèles existants pour valider les scénarios d'étiage et adapter en conséquence les dispositions de gestion quantitative. En complément un ensemble de réflexions ou d'études pourraient être conduites et aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un suivi de la nappe libre du Sersaint dans le Sersaint moyen et la plupart des affluents de rive droite</li> <li>○ Un approfondissement de la connaissance de la relation marais alluviaux / étiage afin de mieux évaluer le potentiel de soutien d'étiage</li> <li>○ Préciser les relations zones humides / cours d'eau pour optimiser les pratiques et restaurer les fonctionnalités et les services écosystémiques</li> <li>○ La mise en place d'indicateurs complémentaires : pédométrie objectif d'étiage (POE) sur le cénomanien, gestion par sous-bassins et/ou par ouvrages de régulation, etc.</li> <li>○ Evaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème et de ses activités inféodées comme la conchyliculture : objectif d'étiage, orbe, débit minimal de sursèze à Sersaint</li> </ul>	
<p><b>GQB :</b> Développer une politique d'économie d'eau</p> <p>La première eau économisée est celle qui n'est pas consommée. La CLE affirme la nécessité, dans un contexte de changement climatique, d'économiser l'eau et ce, tous usages confondus. (chaque volet ci-après comportera une partie consacrée à l'économie d'eau).</p>	
<p><b>GQ2 : sécuriser et satisfaire l'usage AEP tout en limitant ses impacts sur le milieu, en :</b></p> <p><b>GQA :</b> Décliner le Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable 17 (SDAEP) à l'échelle de la Presqu'île d'Arvert et du Bassin Versant</p> <p>La CLE rappelle le caractère prioritaire de cet usage. En ce sens, elle propose que le schéma départemental d'eau potable de Charente-Maritime (SDAEP17) soit décliné à l'échelle du bassin versant en coordination avec le syndicat des eaux départemental et les collectivités compétentes. La CLE affirme à la fois la nécessité de garantir l'approvisionnement et celle de limiter l'impact des prélèvements sur les écoulements superficiels. C'est pourquoi il conviendrait que soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Étudiée la possibilité de diversifier les sources d'approvisionnement en privilégiant les ressources non épuisables sur l'écoulement superficiel (ex. sources de bord de falaise, nappes captives)</li> <li>○ Vérifiée la faisabilité technico économique d'implanter de nouveaux stockages (bâches d'eau potable ou eau brute) ou toute autre solution de nature à assurer la sécurité de l'approvisionnement</li> <li>○ Pris en compte les capacités du milieu (protocole hivernité, instauration de seuils de pédométrie dynamique) dans la répartition des points de prélèvement AEP sur le territoire</li> </ul>	
<p><b>GQB :</b> Veiller à l'adéquation entre ressource et développement urbain</p> <p>La CLE souhaite que l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement, et en particulier les collectivités en charge du tourisme, intègre la problématique eau potable dans leurs projets. Aussi, lors de la déclinaison du schéma départemental à l'échelle du bassin versant, il conviendrait de respecter l'équilibre entre « demande en eau » et « adduction d'eau potable / ressources » par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La mise en place d'une sectorisation en fonction de la capacité réelle d'adduction</li> <li>○ Le conditionnement du développement de la capacité d'accueil à la capacité de la ressource</li> </ul>	
<p><b>GQC :</b> Réserver certaines ressources souterraines à la production d'eau potable</p> <p>Le SDAEP 2010-2015 identifie des zones à protéger pour le futur (ZPF). Sur le bassin versant de la Seudre, il s'agit des aquifères : captifs du tertiaire continental et de l'intra-cénomanien / cénomanien ; semi captif de l'intra-touraen. L'inscription dans ce zonage invite à « centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable ». La CLE propose d'engager une réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'usage AEP sur ces ressources dans le cadre d'une gestion durable.</p>	
<p><b>GQD :</b> Décliner une politique d'économie d'eau</p> <p>La CLE propose de profiter du temps d'élaboration du SDAEP pour travailler en collaboration avec les collectivités à la définition de revêtement secou ou d'isolants évolutifs de pertes réalistes mais ambitieux. Dans le même esprit, les collectivités pourraient engager une politique d'économie d'eau déclinée par exemple lors de la construction ou la rénovation de bâtiments / équipements publics, voire sur la base de volontariat, l'installation de dispositifs économiques sur les structures existantes, notamment celles liées à l'accueil de touristes.</p>	

Orientations stratégiques

Sous-orientations

Éléments descriptifs de l'orientation et propositions d'actions

# Le Scénario Alternatif

*Vers la stratégie*

## Exercice de priorisation des orientations

Objectif : exprimer les priorités de la CLE sur les délais de mise en œuvre des orientations

Comment ? : en ligne sur le site du SAGE Seudre ([www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr))



Accès au sondage

# Le Scénario Alternatif

*Vers la stratégie*

## Exercice de priorisation des orientations

Objectif : exprimer les priorités de la CLE sur les délais de mise en œuvre des orientations

Comment ? : en ligne sur le site du SAGE Seudre ([www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr))

The screenshot shows a Google Form titled "Priorisation des orientations du SAGE Seudre". The form is displayed in a browser window. The header of the form features the SAGE Seudre logo and the title. Below the title, there is a paragraph explaining the purpose of the form: "Le présent formulaire est destiné à sonder l'opinion des membres de la CLE à propos des délais de mise en œuvre des orientations proposées dans le 'scénario alternatif du SAGE'. Munissez-vous du document imprimé vous ayant été adressé avec votre invitation pour remplir le questionnaire suivant. De façon à garantir l'intérêt de l'exercice, veuillez à choisir des délais réalistes en fonction de la description des orientations : les futures actions visant à mettre en œuvre le SAGE ne pourront pas toutes débiter immédiatement." Below this text, there is a red asterisk indicating that the following fields are mandatory. The form contains three input fields: "Organisation représentée à la CLE du SAGE Seudre", "NOM", and "Prénom". A red arrow points from the word "Identification" on the right to the "NOM" field. At the bottom of the form, there is a "Continuer" button. The footer of the form mentions "Formé par Google Forms" and "Ce formulaire a été créé avec Synthèse Moteur d'Accompagnement du SAGE Seudre".

Identification

# Le Scénario Alternatif

*Vers la stratégie*

## Exercice de priorisation des orientations

Objectif : exprimer les priorités de la CLE sur les délais de mise en œuvre des orientations

Comment ? : en ligne sur le site du SAGE Seudre ([www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr))

The screenshot shows a web browser window displaying the 'Priorisation des orientations du SAGE Seudre' survey. The survey is divided into several sections, each with a set of radio button options for implementation delays:

- Gestion Quantitative** (0014): *Compléter le suivi de l'hydrosculpture afin d'optimiser la gestion*
  - Immédiatement
  - dans 1 an
  - dans 2 ans
  - dans 5 ans
  - dans 10 ans
  - ne sera jamais mis
- Recupération** (0015): *Sauvegarder une politique d'écoulement d'eau*
  - Immédiatement
  - dans 1 an
  - dans 2 ans
  - dans 5 ans
  - dans 10 ans
  - ne sera jamais mis
- Recupération** (0024): *Faciliter le Schéma Départemental d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP) à l'échelle de la Perceuse d'Arvert et du Bassin Versant*
  - Immédiatement
  - dans 1 an
  - dans 2 ans
  - dans 5 ans
  - dans 10 ans
  - ne sera jamais mis

Choix multiple  
des délais



Choix de délais réalistes ->  
perte d'intérêt si tout  
« immédiat »



# Le Scénario Alternatif

*Vers la stratégie*

## Exercice de priorisation des orientations

Objectif : exprimer les priorités de la CLE sur les délais de mise en œuvre des orientations

Comment ? :

–> Traitement statistique des réponses recueillies et présentation en CLE

Prochaines étapes :

–> **Bureau de la CLE – Mi-janvier 2015** : préparation de la présentation de la stratégie

–> **Neuvième CLE – Mi-février 2015** : présentation de la stratégie

# Le Scénario Alternatif

## Vers la stratégie

	Gestion quantitative	Gestion des inondations	Qualité des milieux	Qualité des eaux	Gouvernance Com. et Suivi
<b>Gestion Quantitative</b>	<b>GQ1 : Améliorer la connaissance et développer une politique d'économie d'eau</b>				
	GQ1A : Compléter le suivi de l'hydrosystème afin d'en optimiser la gestion				
	GQ1B : Développer une politique d'économie d'eau				
	<b>GQ2 : Sécuriser et satisfaire l'usage AEP tout en limitant ses impacts sur le milieu</b>				
	GQ2A : Décliner le Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable 17 (SDAEP) à l'échelle de la Presqu'île d'Arvert et du Bassin Versant				
	GQ2B : Veiller à l'adéquation entre ressource et développement urbain				
	GQ2C : Réserver certaines ressources souterraines à la production d'eau potable				
	GQ2D : Décliner une politique d'économie d'eau				
	<b>GQ3 : Accompagner l'adaptation de l'activité agricole aux capacités du bassin</b>				
	GQ3A : Soutenir la mise en œuvre des volumes prélevables Irrigation				
	GQ3B : Accompagner le réexamen des volumes prélevables				
	GQ3C : Développer une politique d'économie d'eau				
GQ3D : Elaborer un contrat territorial multithématique					
<b>GQ4 : Limiter la pression industrielle sur la ressource en eau</b>					
GQ4A : Contenir l'impact des activités d'extraction sur la piédométrie des nappes					
GQ4B : Développer une politique d'économie d'eau (process industriels)					
<b>Gestion des inondations</b>	<b>G11 : Savoir pour mieux agir</b>				
	G11A : Développer la connaissance du risque				
	G11B : Approfondir la connaissance des systèmes hydrauliques existants				
	G11C : Développer une culture du risque				
	<b>G12 : Maîtriser le risque</b>				
	G12A : Limiter l'exposition de nouveaux enjeux aux aléas				
	G12B : Exploiter les fonctions naturelles de protection de l'hydrosystème				
	G12C : Assurer de façon pérenne la protection des enjeux existants				
	G12D : Réduire la vulnérabilité				
	<b>G13 : Organiser pour mieux gérer</b>				
	G13A : Planifier la gestion des systèmes hydrauliques pour éviter / retarder la situation de crise				
	G13B : Anticiper la période de crise et en organisant les moyens pour y faire face				
G13C : Optimiser le retour à la normale					
<b>Qualité des milieux</b>	<b>QM1 : Améliorer les connaissances nécessaires à la planification et à la gestion</b>				
	QM1A : Consolider les savoirs sur les ouvrages de maîtrise hydraulique du bassin				
	QM1B : Approfondir la connaissance sur les zones humides				
	QM1C : Compléter les connaissances en matière de sites de reproduction des espèces				
	<b>QM2 : Protéger les zones humides, valoriser leurs fonctionnalités, restaurer les milieux dégradés, gérer les</b>				
	QM2A : Limiter la dégradation et la disparition des zones humides en les intégrant aux documents d'urbanisme				
	QM2B : Elaborer et mettre en œuvre à l'échelle du bassin un programme pluriannuel de restauration et d'entretien				
	QM2C : Concilier les activités anthropiques et le fonctionnement des milieux				
	QM2D : En encadrant et encourageant les activités permettant l'entretien hydraulique du marais salé				
	<b>QE1 : Connaître pour mieux cibler les efforts de restauration et de préservation</b>				
	QE1A : Acquérir la connaissance				
	QE1B : Améliorer le suivi et l'usage de la donnée produite				
<b>QE2 : Atteindre et préserver le bon état des masses d'eau</b>					
QE2A : Agir sur les facteurs de dégradation des paramètres déclassants					
QE2B : Caractériser les rejets directs					
QE2C : Limiter les transferts de substances polluantes vers le réseau hydrographique et les masses d'eau souterraines					
<b>QE3 : Préserver la qualité des ressources destinées à la production d'eau potable</b>					
QE3A : Mettre en œuvre de programmes de pratiques culturelles moins impactantes sur les champs captants AEP					
QE3B : Accompagner le programme de réhabilitation du Syndicat des Eaux 17					
QE3C : Limiter la pollution de la ressource captive					
<b>QE4 : Restaurer la qualité bactériologique de l'estuaire et des sites de baignade</b>					
QE4A : Mettre en place un profil de vulnérabilité conchylicole					
QE4B : Elaborer un schéma des eaux pluviales à l'échelle du bassin estuarien					
QE4C : Améliorer les systèmes de traitement des eaux usées sur le bassin estuarien					
QE4D : Agir sur les pollutions d'origine animale					
<b>Gouvernance</b>	<b>G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en œuvre les politiques de l'eau</b>				
	G1A : restructurer les maîtrises d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant				
	G1B : définir les modalités de coopération entre maîtrises d'ouvrages publiques et privées				
	<b>G2 : Conforter le rôle central de la CLE en matière de politique de l'eau sur le bassin versant</b>				
	G2A : Assurer la mise en œuvre, le suivi du SAGE et en affirmer son rôle d'instance ressource sur les problématiques « eau » et « milieux aquatiques				
	G2B : Suivre et valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques				
	G2C : Animer la réflexion sur les politiques foncières à l'échelle du bassin				
	G2D : participer à l'Inter-SAGE				
	<b>G3 : Impliquer les acteurs de l'eau du territoire en définissant, puis déclinant une politique de communication sur</b>				
	G3A : l'aspect transversal de la gestion des hydrosystèmes				
	G3B : les aspects organisationnels de la politique de l'eau				
	G3C : les retours d'expérience d'autres territoires				

Objectif : illustrer la transversalité des volets du SAGE

Lien direct

Lien indirect

Lien faible ou inexistant

Note de transversalité : ≠ hiérarchie

Gouvernance > Qualité des milieux > Gestion quantitative > Qualité des eaux > Gestion des inondations

# Le Scénario Alternatif

*Présentation*

## Bureau de la CLE du 8 octobre 2014 :

- Orientations nombreuses
  - Document déjà présenté aux mois de février et de juin
  - Remarques déjà formulées sur le document
- > limiter la présentation du jour aux points à soumettre à l'avis de la CLE

# Points à débattre

## Gestion Quantitative

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?

Evaluer les Débits Minimum Biologiques (DMB) ?

## Qualité des milieux

Proposer au préfet un classement de certains secteurs de ZH en ZHIEP et ZSGE ?

## Gouvernance / communication

Etendre la stratégie de communication au grand public ?

# Points à débattre

Gestion Quantitative

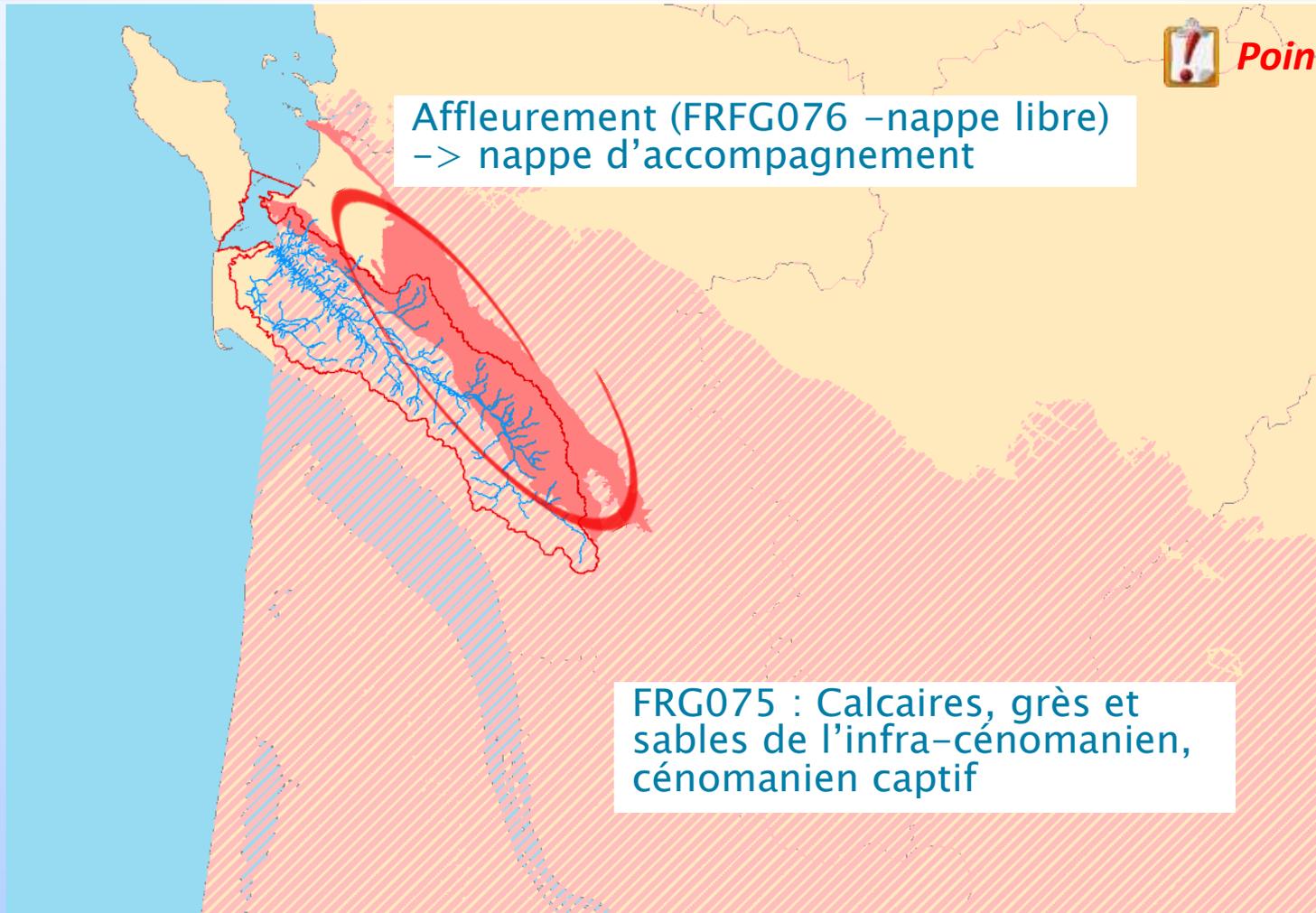
Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



Affleurement (FRFG076 -nappe libre)  
-> nappe d'accompagnement



**Point connaissance**

FRG075 : Calcaires, grès et  
sables de l'infra-cénomanien,  
cénomanien captif

# Points à débattre

Gestion Quantitative

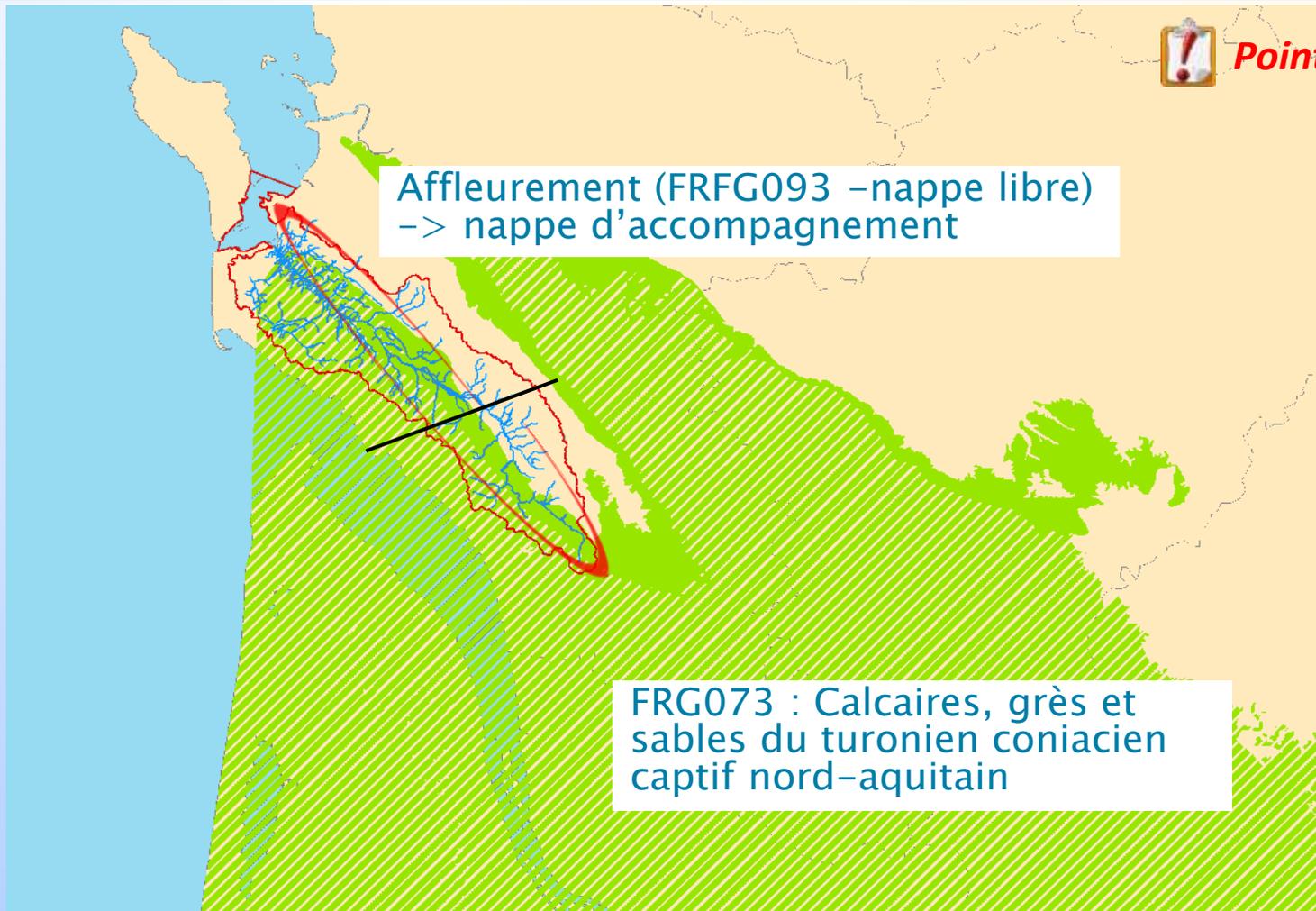
Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



**Point connaissance**

Affleurement (FRFG093 -nappe libre)  
-> nappe d'accompagnement

FRG073 : Calcaires, grès et  
sables du turonien coniacien  
captif nord-aquitain

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

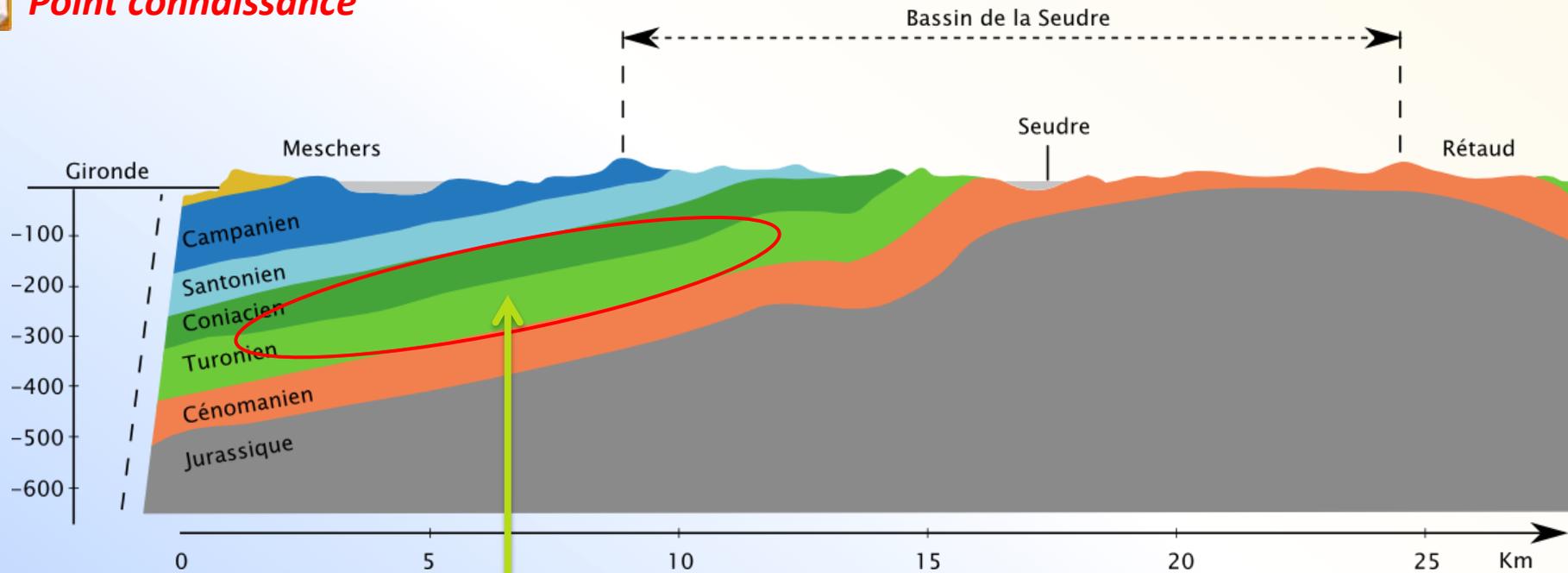
Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



**Point connaissance**



FRG073 : Calcaires, grès et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

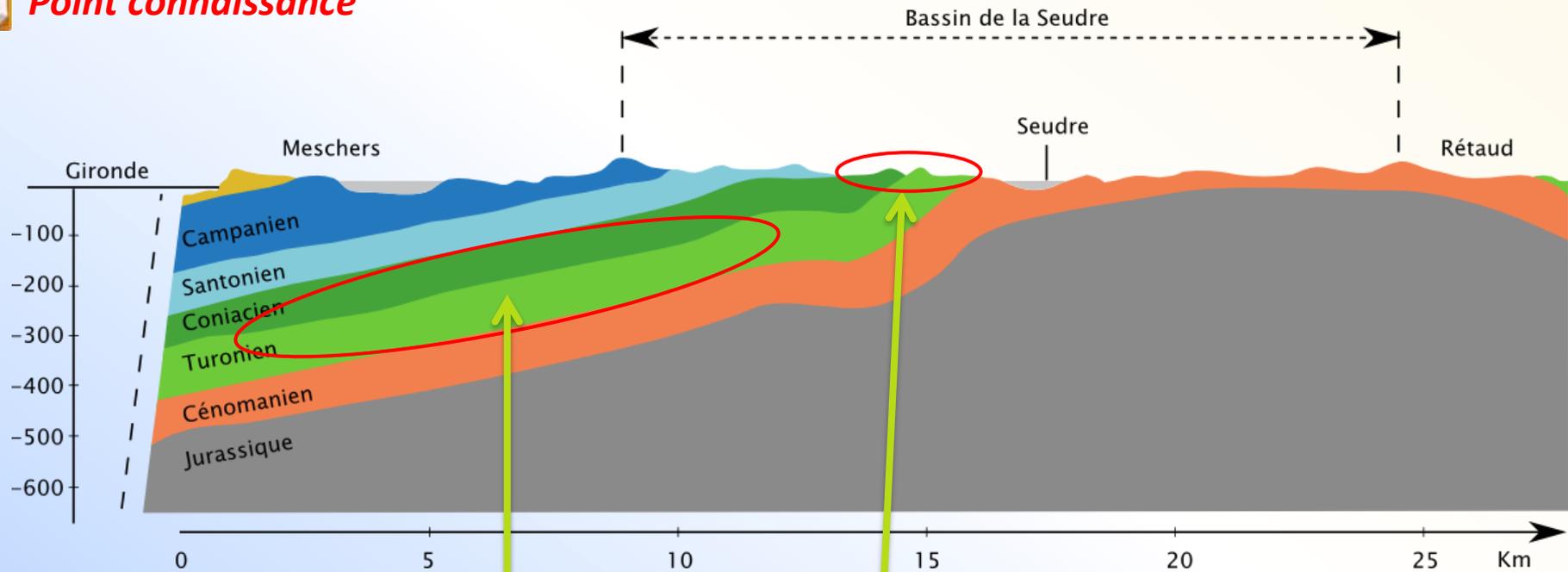
Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



## Point connaissance



FRG073 : Calcaires, grès et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain

Affleurement (FRFG093 -nappe libre)

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

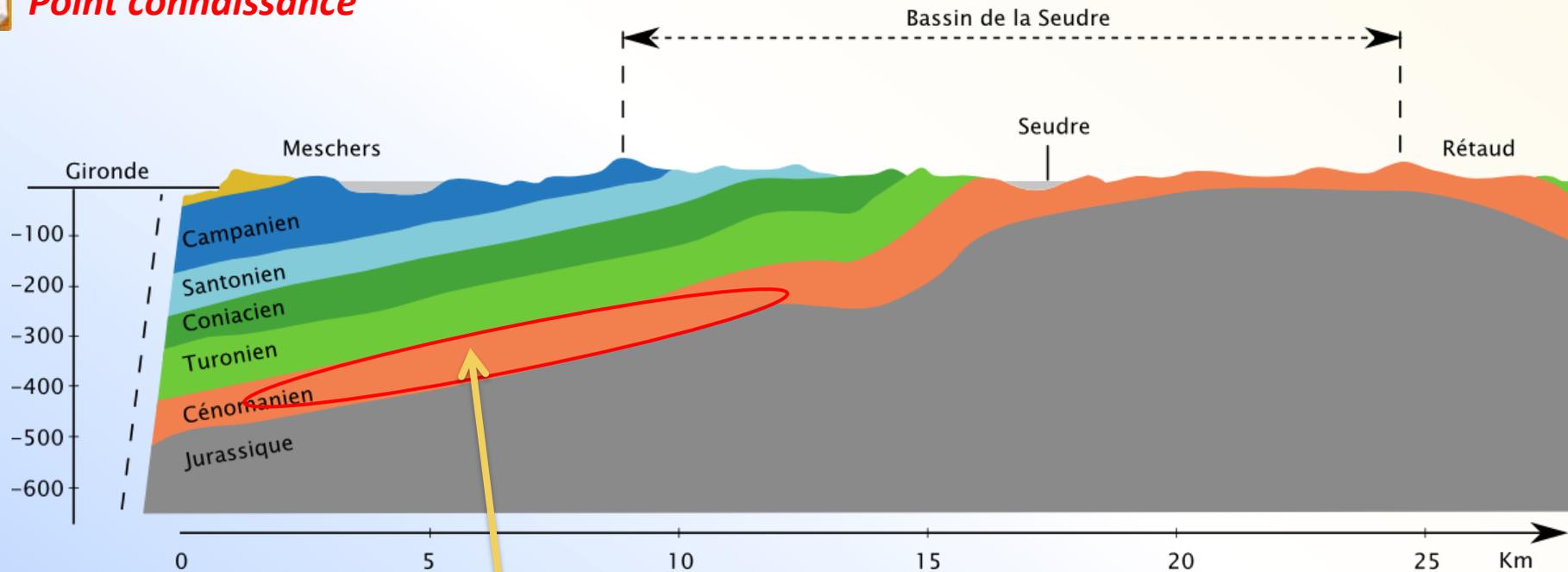
Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



**Point connaissance**



FRG075 : Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens / cénomaniens captif nord-aquitain

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

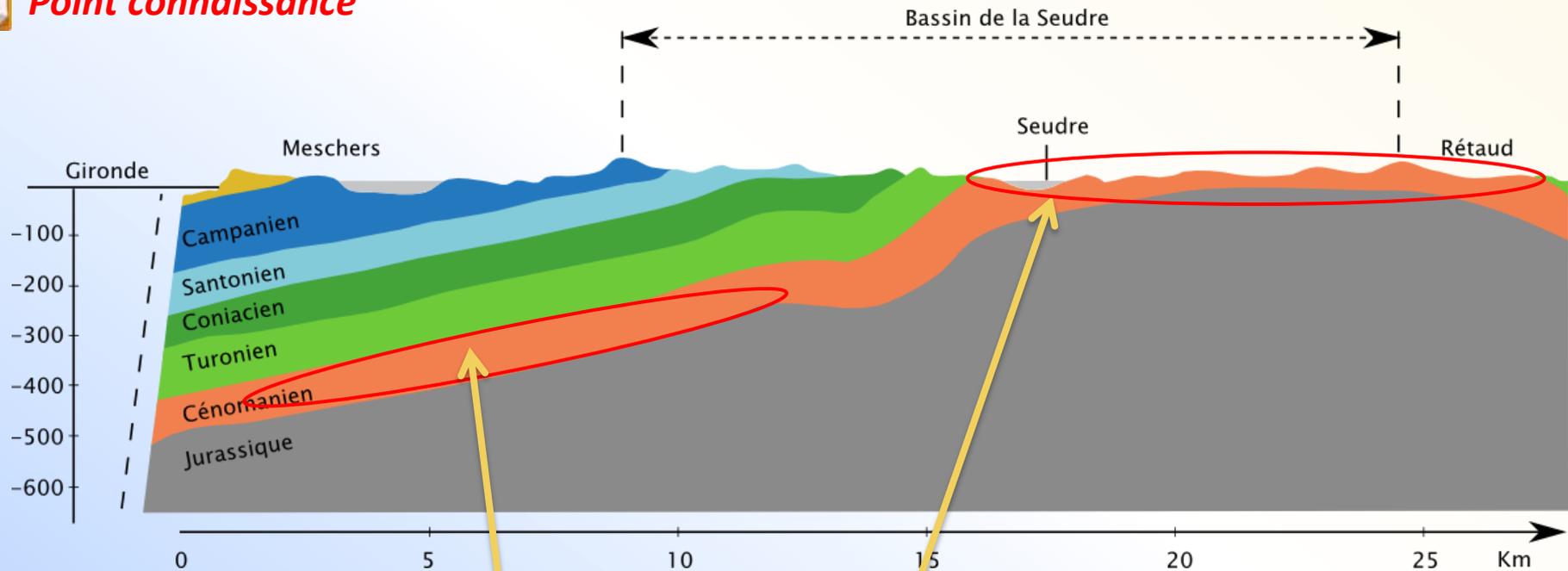
Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



## Point connaissance



FRG075 : Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens / cénomaniens captifs nord-aquitain

Affleurement (FRFG076 -nappe libre)

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

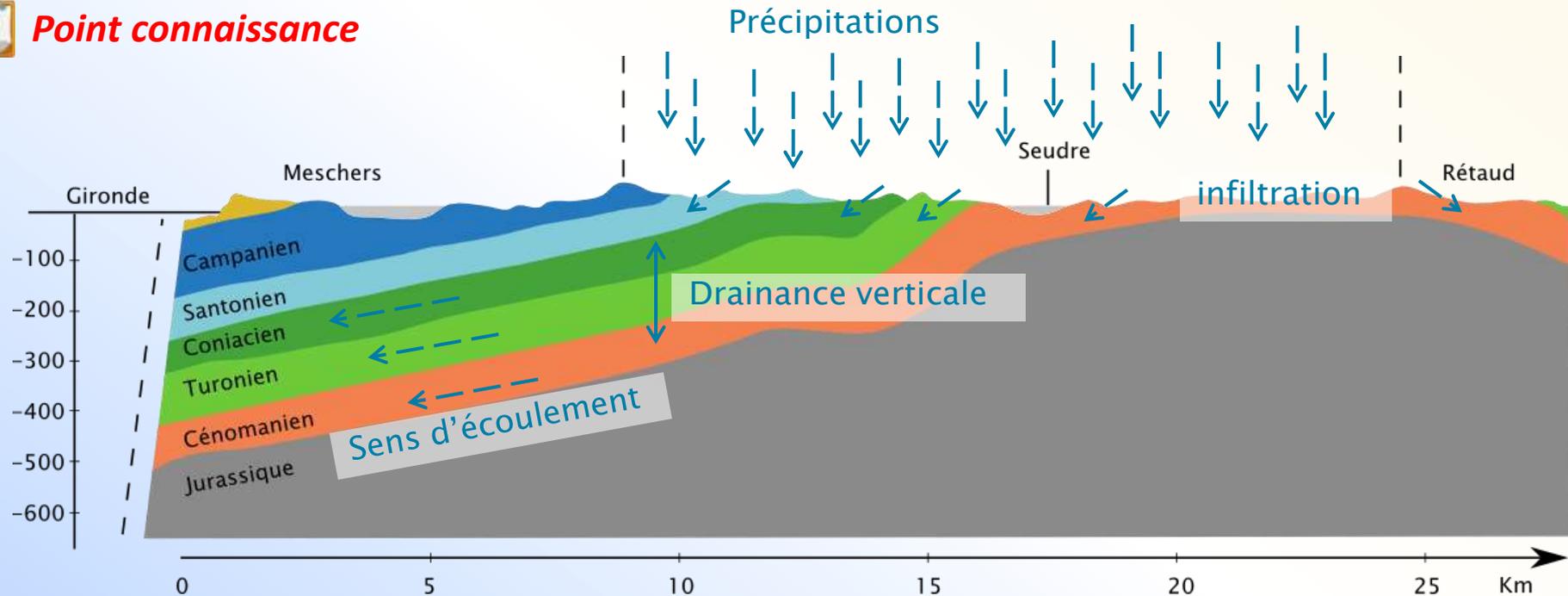
Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



## Point connaissance



# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?

## Point sur l'état de la gestion :

Aujourd'hui : tous les forages du bassin sont concernés par la réforme dite des volumes prélevables

### Pourquoi ? :

- pas de diagnostic exhaustif des forages exploitant potentiellement les niveaux captifs (communication entre les nappes)
- Pas de certitude sur la déconnexion entre aquifères captifs et écoulement superficiel

# Points à débattre

Gestion Quantitative

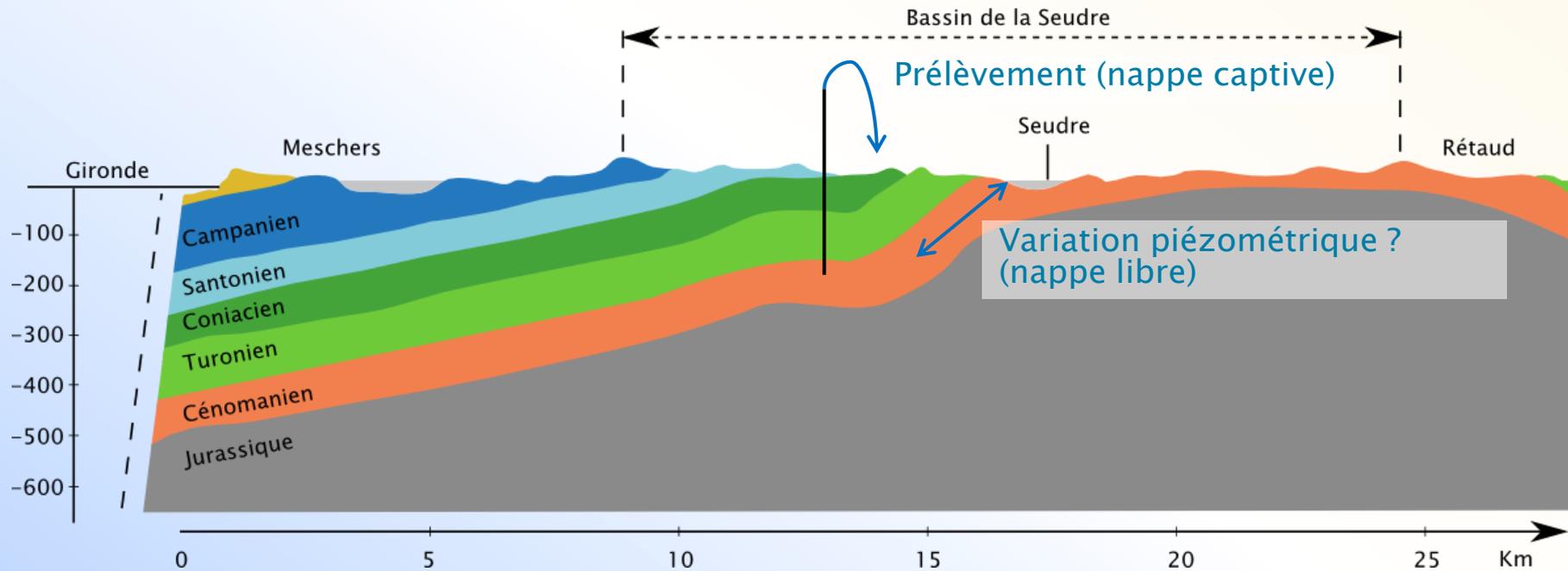
Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?



# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?

## Point sur l'état de la gestion :

Aujourd'hui : tous les forages du bassin sont concernés par la réforme dite des volumes prélevables

### Pourquoi ? :

- pas de diagnostic exhaustif des forages exploitant potentiellement les niveaux captifs (communication entre les nappes)
- Pas de certitude sur la déconnexion entre aquifères captifs et écoulement superficiel



**Nappe captive ≠ Nappe déconnectée**

Perspective : Les nappes ne sont pas des ensembles homogènes -> niveaux captifs déconnectés ?

Si preuve que le forage exploite une nappe captive **déconnectée de l'écoulement superficiel** -> possibilité de gestion différenciée

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?

## Éléments de réflexion :

FRFG075 et FRFG073 sont classées en ZPF : Zones à Protéger pour le Futur (SDAGE) – centralisent l'ensemble des moyens visant à **protéger qualitativement et quantitativement** la ressource en eau nécessaire à la production d'eau potable

Etat DCE 2006 :

FRFG075

**Mauvais**

-> Définition VP

Etat DCE 2013 :

**Bon**

-> Pas de définition VP



Masse d'eau très étendue : un bon état quantitatif général ne garantit pas l'absence de perturbation locale

Bon état quantitatif issu d'un arbitrage : lacunes de connaissance sur certains sous-secteurs -> « *nécessité de mettre en place des points de mesure supplémentaires sur l'anticlinal de Jonzac* »

Aujourd'hui : **pas de connaissance suffisamment robuste** pour envisager de déterminer un volume prélevable sur une éventuelle ressource captive déconnectée

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Quelle gestion pour les prélèvements agricoles en nappe captive ?

## Proposition :

### Pendant la rédaction du PAGD :

- Centraliser l'information disponible (BRGM, SDE17, ASA Saintonge centre)
- Constitution d'un groupe de travail : évaluer précisément les enjeux (gestion du captif / gestion du captif déconnecté)

### A l'issue des réunions du groupe de travail :

- Présentation des résultats à la CLE
- Propositions de mesures visant à garantir l'exploitation durable des aquifères captifs

Quelle est la position de la CLE sur ce point ?

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Evaluer les Débits Minimum Biologiques (DMB) ?

Définition : débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces

Concerne : ouvrages barrant partiellement ou totalement le lit du cours d'eau -> Etude à la charge du pétitionnaire

Echéance : L. 214-18 IV du Code de l'environnement - au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Méthode : étude spécifique à chaque ouvrage - Hydrologique / hydraulique / habitats



Très nombreux ouvrages sur le bassin -> priorisation

La CLE souhaite-t-elle intégrer la détermination du DMB dans l'orientation GQ1A ?

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Proposer au préfet un classement de certains secteurs de ZH en ZHIEP et ZSGE ?

-> ZSGE : Zone humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau

Distinguer identification et servitude :

- Le SAGE peut **identifier** des ZSGE ainsi que le **type de servitude**
- Seul un arrêté préfectoral **instaure** la servitude

L'identification ne donne pas de caractère obligatoire à la servitude -> **volonté préfectorale**

Servitude et droit de préemption : les communes et leurs groupements peuvent exercer leur droit de préemption sur les zones de servitude

Place importante de la concertation : associer l'identification des ZSGE à celle de ZHIEP pour les intégrer au processus de concertation

La CLE souhaite-t-elle initier la démarche de concertation pour proposer au préfet des ZHIEP et des ZSGE ?

# Points à débattre

Gestion Quantitative

Gestion des inondations

Qualité des milieux

Qualité des eaux

Gouvernance /  
communication

Etendre la stratégie de communication au grand public ?

Première cible en matière de communication : élus, collectivités et socio-professionnels

Proposition : élargir au grand public

 La communication « grand public » serait une deuxième phase de la stratégie de communication : coût + ressource humaine

1 – favoriser l’appropriation du SAGE –> Elus, collectivités et socio-professionnels

2 – susciter l’adhésion du grand public –> valorisation des réalisations, responsabilité individuelle

Quelle est la position de la CLE sur ce point ?

# Avis de la CLE

## Révision de la Zone de Vulnérabilité Nitrates

Communes proposées au classement en raison d'un risque d'eutrophisation des eaux littorales



# Animation du SAGE Seudre

Tel : 05 46 22 19 73  
sage@sageseudre.fr

